

CESARE VETTER

LA PAROLA RIVOLUZIONE NEL LESSICO DI ROBESPIERRE.

ESTRATTO DA UN SAGGIO IN CORSO DI PUBBLICAZIONE

Robespierre, fin dai primi mesi del 1789, quando «le révolutionnaire commence à poindre sous l'avocat»<sup>1</sup>, utilizza *révolution* nel senso moderno e politico, che la parola aveva acquisito nel lessico francese dalla seconda metà del XVIII secolo, liberandosi non solo dalla sua vecchia connotazione astronomica di movimento ciclico, ma anche del suo significato generico di cambiamento. Nel lessico francese *révolution* – a partire dalla *Révolution de l'Amérique* (1780 – 1781) dell'abate Raynal - comincia a indicare (anche) discontinuità politica e istituzionale, partecipazione politica, progetto politico<sup>2</sup>.

Nel *Mémoire pour Hyacinthe Dupond* (janvier - avril 1789) Robespierre combina la vecchia accezione astronomica con l'uso moderno e politico della parola. In questo testo troviamo in embrione molte delle idee che Robespierre svilupperà e radicalizzerà in seguito a proposito della rivoluzione:

[...] Nous touchons à une révolution qui doit amener parmi nous la restauration des loix, et par une suite nécessaire, la réforme des mœurs. [ La politique (le roi, dans ce cas) doit se proposer de] conduire les hommes au bonheur, par la vertu, et à la vertu, par une législation fondée sur les principes immuables de la morale universelle, et faite pour rétablir la nature humaine, dans tous ses droits et dans toute sa dignité première ; renouer la chaîne immortelle qui doit unir l'homme à Dieu et à ses semblables, en détruisant toutes les causes de l'oppression et de la tyrannie, qui sèment sur la terre, la crainte, la défiance, l'orgueil, la bassesse, l'égoïsme, la haine, la cupidité, et tous les vices qui entraînent l'homme loin du but que le législateur éternel avait assigné à la société<sup>3</sup>.

Nello stesso testo compare anche l'accezione di *révolution* come cambiamento (che può essere positivo o negativo):

<sup>1</sup> H. Leuwers, *Robespierre*, Paris, Fayard, 2014, p. 87.

<sup>2</sup> Cfr. K. M. Baker, «Revolution 1.0», *Journal of Modern European History*, 11, n. 2 (May 2013), p. 187-219; A. Rey, « Révolution ». *Histoire d'un mot*, Paris, Gallimard, 1989, pp. 84 – 87, 93. ; J. Guilhaumou, « Agir en Révolution : action, émeute, révolte, révolution, mouvement, insurrection », in R. Monnier (dir.), *Révoltes et Révolutions en Europe et aux Amériques de 1773 à 1802*, Paris, Ellipses, 2004, pp. 173-203.

<sup>3</sup> M. Robespierre, *Mémoire pour Hyacinthe Dupond* (janvier – avril 1789), in *Œuvres*, cit., tome XI, pp. 52 - 126 : pp. 116 - 118.

Ô vous ! auguste monarque, qui partagez avec un petit nombre de Rois, la gloire de vous être montré digne d'entendre la vérité, par votre zèle à l'interroger ; et vous, nation généreuse, qui seule, entre tous les peuples du monde, avez recouvré, sans révolution funeste, sans catastrophe sanglante, par votre propre magnanimité, et par le caractère vertueux de votre Roi, ces droits sacrés et imprescriptibles, violés, dans tous les siècles, presque sur toute la surface de la terre, écoutez la voix d'un citoyen, qui dans ce moment où son innocence éclate à tous les yeux, et aux pieds même des tribunaux qu'il implore, est encore aussi indignement opprimé, que dans le temps où elle était pour ainsi dire, ensevelie, dans les murs odieux d'un cachot<sup>4</sup>.

Negli scritti *À la Nation artésienne* (janvier – avril 1789) et *Les Ennemis de la Patrie* (avril 1789) l'accezione politica e moderna di *révolution* sembra oramai consolidata e la rivoluzione diventa « heureuse » :

Nous nous empresserons de faire disparaître ce fantôme d'États, pour lui substituer de vrais États nationaux et constitutionnels, composés des Représentants que nous aurons nous-mêmes choisis, avec une entière liberté ; et puisque cette heureuse révolution, et la fin de tous les maux qui nous accablent, dépend de la vertu, du courage et des sentiments de ceux à qui nous confierons le redoutable honneur de défendre nos intérêts dans l'Assemblée de la Nation ; nous éviterons avec soin, dans ce choix important, tous les écueils que l'intrigue et l'ambition vont semer sous nos pas ; nous n'irons pas surtout nous reposer de la réforme des abus, sur le zèle de ceux qui sont intéressés à les conserver par les plus puissants de tous les mobiles, l'intérêt personnel, l'esprit de corps, l'amour et l'habitude de la domination<sup>5</sup>.

Quoique tous ceux qui, par l'impulsion de l'intérêt personnel, dont ils ne se rendent peut-être pas compte à eux-mêmes, ou par l'instinct d'un caractère faible et rampant, redoutent l'heureuse révolution qui seule peut sauver la France, soient convenus entre eux d'appeler en ce moment les vérités éternelles de la morale, et les justes réclamations de l'humanité, *enthousiasme, effervescence, exaltation* ; en même temps qu'ils donnent à l'égoïsme, à l'indifférence pour le bien public, à la bassesse servile, les noms de prudence, de tranquillité, de modération, je n'en exposerai pas moins librement les pensées et les sentiments qui ont déterminé ma conduite<sup>6</sup>.

Robespierre usa per la prima volta il sintagma *révolution française* il 18 novembre 1790<sup>7</sup>. Con la maiuscola iniziale il 5 novembre 1792, nella sua risposta all'accusa di Louvet<sup>8</sup>. In questo intervento Robespierre esplicita i nessi tra rivoluzione, popolo e violenza:

---

<sup>4</sup> *Ibid.*, pp. 111 -112.

<sup>5</sup> M. Robespierre, *À la Nation artésienne* (janvier – avril 1789), in *Œuvres*, cit., tome XI, pp. 205 – 245 : p. 244.

<sup>6</sup> M. Robespierre, *Les Ennemis de la Patrie*, in *Œuvres*, cit., tome XI, pp.247 -274 : pp. 272 -273.

<sup>7</sup> M. Robespierre, *Sur la pétition des Avignonnais pour leur réunion à la France* (18 novembre 1790), in *Œuvres*, cit., tome VI, pp. 585 – 608 : p. 593.

<sup>8</sup> M. Robespierre, *Réponse à l'accusation de Louvet* (5 novembre 1792), in *Œuvres*, cit., tome IX, pp. 77 – 104 : p. 81.

Citoyens, voulez – vous une révolution sans révolution ? Quel est cet esprit de persécution qui est venu réviser, pour ainsi dire, celle qui a brisé nos fers ? Mais comment peut – on soumettre à un jugement certain les effets que peuvent entraîner ces grandes commotions ? Qui peut après coup marquer le point précis ou doivent se briser les flots de l’insurrection populaire ? À ce prix, quel peuple pourroit jamais secouer le joug du despotisme ? Car s’il est vrai qu’une grande nation ne peut se lever par un mouvement simultané, et que la tyrannie ne peut être frappée que par la portion des citoyens qui est plus près d’elle, comment ceux-ci oseront-ils l’attaquer, si, après la victoire, les délégués arrivés des parties éloignées peuvent les rendre responsables de la durée de la violence de la tourmente politique qui a sauvé la patrie ? Ils doivent être regardés comme fondés de procuration tacite pour la société toute entière<sup>9</sup>.

Nella *Dédicace* a Rousseau (di data incerta, ma verosimilmente composta tra luglio e settembre 1791)<sup>10</sup> si parla della rivoluzione francese (in questo caso, semplicemente « révolution ») come « inouïe », il più grande avvenimento che abbia mai « agité le monde »<sup>11</sup>.

Nell’approccio di Robespierre, la rivoluzione (1325 occorrenze: FRN: 0,0765%) è proiettata nella dimensione politica, economica, sociale e morale.

Sul piano politico – nelle formulazioni più mature del pensiero di Robespierre – la rivoluzione deve fondare e consolidare la *démocratie*<sup>12</sup>, intesa come la sola forma legittima di governo, nella quale la sovranità appartiene unicamente ed esclusivamente al popolo. Al popolo spetta in ultima istanza la ratifica di tutte le leggi. Gli eletti sono dei semplici *mandataires* e il popolo nel suo insieme deve e può controllarli e – nel caso – revocarli:

La souveraineté réside essentiellement dans le Peuple Français ; tous les fonctionnaires publics sont ses mandataires : il peut le révoquer de la même manière qu’il les a choisis<sup>13</sup>.

---

<sup>9</sup> M. Robespierre, *Réponse à l’accusation de Louvet*, cit., p. 89.

<sup>10</sup> Cfr. C. Mazauric, « Maximilien Robespierre dans l’ombre vivante de Jean-Jacques Rousseau », in M. Biard, Ph. Bourdin (sous la direction), *Robespierre. Portraits croisés*, Paris, Armand Colin, 2012, pp. 23-36 : p. 33.

<sup>11</sup> M. Robespierre, *Dédicace à Jean-Jacques Rousseau*, in *Œuvres*, cit., tome I, p. 211-212 : p. 212.

<sup>12</sup> Nelle formulazioni più mature del pensiero di Robespierre *démocratie* e *république* sono sinonimi: cfr. C. Vetter, M. Marin, E. Gon, *Dictionnaire Robespierre*, tome I, cit., pp. 588 - 589.

<sup>13</sup> M. Robespierre, *Sur la constitution* (10 mai 1793), cit., p. 509.

J'observe ensuite que le mot de *représentant* ne peut être appliqué à aucun mandataire du peuple, parce que la volonté ne peut se représenter. Les membres de la législature sont les mandataires à qui le peuple a donné la première puissance ; mais dans le vrai sens on ne peut pas dire qu'ils le représentent. La législature fait des lois et des décrets ; les lois n'ont le caractère de lois que lorsque le peuple les a formellement acceptées [...] Le mandataire ne peut être représentant, c'est un abus de mot, et déjà en France on commence à revenir de cette erreur<sup>14</sup>.

La dimensione economica e la dimensione sociale della rivoluzione sono incardinate sul primato del *droit à l'existence*, che deve e può limitare il diritto di proprietà:

Quel est le premier objet de la société ? c'est de maintenir les droits imprescriptibles de l'homme. Quel est le premier de ces droits ? celui d'exister. La première loi sociale est donc celle qui garantit à tous les membres de la société les moyens d'exister ; toutes les autres sont subordonnées à celle - là ; la propriété n'a été instituée ou garantie que pour la cimenter ; c'est pour vivre d'abord que l'on a des propriétés. Il n'est pas vrai que la propriété ne puisse jamais être en opposition avec la subsistance des hommes. Les alimens nécessaires à l'homme sont aussi sacrés que la vie elle-même. Tout ce qui est indispensable pour la conserver est une propriété commune à la société entière. Il n'y a que l'excédent qui soit une propriété individuelle, et qui soit abandonné à l'industrie des commerçans. Toute spéculation mercantile que je fais aux dépens de la vie de mon semblable n'est point un trafic, c'est un brigandage et un fratricide [...] Tout homme n'a pas le droit d'entasser du bled, quand son semblable meurt de faim, tout ce qui est nécessaire à l'existence de la vie des hommes, appartient à la société, son superflu seul est un objet de commerce<sup>15</sup>.

Les principaux droits de l'homme sont celui de pourvoir à la conservation de son existence, et la liberté<sup>16</sup>.

---

<sup>14</sup> M. Robespierre, *Discussion de la Constitution* (16 juin 1793), in *Œuvres*, cit., tome IX, pp. 566 – 571 : p. 569. Cfr. Y. Bosc, « Représentants, mandataires et commettants : Robespierre, la relation fiduciaire et le droit à l'existence matériel et politique », *Daimon. Revista Internacional de Filosofia*, 81, 2020, pp. 67 - 81 : <https://doi.org/10.6018/daimon.431371>

<sup>15</sup> M. Robespierre, *Sur les subsistances* (2 décembre 1792), in *Œuvres*, cit., tome IX, pp. 109 -120 : pp. 112 - 113, 119.

<sup>16</sup> M. Robespierre, *Sur la nouvelle Déclaration des Droits (suite)* (24 avril 1793), in *Œuvres*, cit., tome IX, pp. 459 – 471 : p. 464.

La dimensione morale è l'asse portante dell'idea robespierriana di rivoluzione. Fin dagli anni 1780 la « réforme des mœurs »<sup>17</sup> è al cuore delle preoccupazioni di Robespierre avvocato e accademico<sup>18</sup> :

Tout se tient, tout se correspond, en politique comme en morale. La politique elle-même n'est autre chose que la morale publique<sup>19</sup>.

Nelle formulazioni più mature del pensiero di Robespierre il fine della rivoluzione è la rigenerazione morale dell'uomo e l'avvento di una società pacificata e armoniosa, nella quale gli interessi degli individui coincideranno con gli interessi della comunità:

Nous voulons un ordre de choses où toutes les passions basses et cruelles soient enchaînées, toutes les passions bienfaisantes et généreuses éveillées par les lois [...] Puisque l'âme de la République est la vertu, l'égalité, et que votre but est de fonder, de consolider la République, il s'ensuit que la première règle de votre conduite politique doit être de rapporter toutes vos opérations au maintien de l'égalité et au développement de la vertu; car le premier soin du législateur doit être de fortifier le principe du gouvernement. Ainsi tout ce qui tend à exciter l'amour de la patrie, à purifier les mœurs, à élever les âmes, à diriger les passions du cœur humain vers l'intérêt public, doit être adopté ou établi par vous. Tout ce qui tend à les concentrer dans l'abjection du moi personnel, à réveiller l'engouement pour les petites choses et le mépris des grandes, doit être rejeté ou réprimé par vous<sup>20</sup>.

Il progetto è universalista :

---

<sup>17</sup> M. Robespierre, *Observations sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des Bâtards* (27 avril 1786), in *Œuvres*, cit., tome XI, pp. 139 – 183 : p. 142.

<sup>18</sup> Cfr. J. Guilhaumou, « Robespierre et la formation de l'esprit politique au cours des années 1780. Pour une ontologie historique du discours robespierriste », *Mots, les langages du politique*, n° 89, 2009, pp. 125 -137. Cfr. anche J.I. Shulim, « The Youthful Robespierre and His Ambivalence Toward the Ancien Regime », *Eighteenth-Century Studies*, vol. 5, n° 3 (Spring, 1972), pp. 398 - 420: pp. 414 - 417.

<sup>19</sup> M. Robespierre, *Observations sur cette partie de la législation qui règle les droits et l'état des Bâtards*, cit., p. 150.

<sup>20</sup> M. Robespierre, *Sur les principes de morale politique qui doivent guider la Convention Nationale dans l'administration intérieure de la République* (17 pluviôse an II : 5 février 1794), in *Œuvres*, cit., tome X, pp. 350-367 : pp. 352, 354.

La raison humaine marche depuis longtemps contre les trônes, à pas lents, et par des routes détournées, mais sûres. Le génie menace le despotisme alors même qu'il semble le caresser; il n'est plus guère défendu que par l'habitude et par la terreur, et surtout par l'appui que lui prête la ligue des riches, et de tous les oppresseurs subalternes qu'épouvante le caractère imposant de la Révolution française. Le peuple français semble avoir devancé de deux mille ans le reste de l'espèce humaine ; on seroit tenté même de le regarder, au milieu d'elle, comme une espèce différente<sup>21</sup>.

Gli avvenimenti francesi sono l'inizio di un sommovimento che dovrà coinvolgere tutta l'umanità:

Oh ! qui de nous ne sent pas agrandir toutes ses facultés, qui de nous ne croit s'élever au-dessus de l'humanité même, en songeant que ce n'est pas pour un peuple que nous combattons, mais pour l'univers, pour les hommes qui vivent aujourd'hui, mais pour tous ceux qui existeront ?<sup>22</sup>

---

<sup>21</sup> M. Robespierre, *Sur les rapports des idées religieuses et morales avec les principes républicains, et sur les fêtes nationales* (18 floréal an II : 7 mai 1794), in *Œuvres*, cit., tome X, p. 442 - 465 : p. 444 - 445.

<sup>22</sup> M. Robespierre, *Rapport sur la situation politique de la République* (27 brumaire an II : 17 novembre 1793), in *Œuvres*, cit., tome X, pp. 167-188 : p. 180.